



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie¹

Ramel l'évadé : journal de l'Adjudant-Général Ramel : l'un des déportés à la Guyane après le 18 fructidor, coup d'État du 4 septembre 1797 / Jean-Pierre Ramel
éd. Laville, 2011
cote : 57.843

Cadurcien engagé volontaire sous l'Ancien Régime, Jean-Pierre Ramel avait fait une assez brillante carrière dans les armées de la Révolution, ce qui ne l'avait pas empêché d'être un temps emprisonné sous la Terreur, de voir un de ses frères périr sur l'échafaud, un autre massacré par les gendarmes. Un troisième fut tué au combat à ses côtés. Lui-même fut adjudant-général à l'armée du Rhin puis fut appelé sous le Directoire, par un vote des deux conseils, au commandement de la garde du Corps législatif. Il se trouvait à son poste lors du coup d'État du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797) qui permit d'écarter la menace royaliste : légaliste, il refusa le coup de force, ce que les nouveaux directeurs jacobins ne lui pardonnèrent pas. Il fut aussitôt déporté en Guyane sans procès ni jugement : il nous décrit les conditions du voyage à Bordeaux sous bonne escorte, puis celles non moins pénibles de la traversée de 50 jours, jusqu'à Cayenne en compagnie d'une quinzaine de royalistes comme Barthélémy, Barbé-Marbois, les généraux Pichegru et Murinais, des prêtres réfractaires. À Cayenne, où il arriva le 11 novembre, le gouverneur Jeannet, neveu de Danton, espèce de dictateur jacobin du genre de Victor Hugues, fit interner les nouveaux venus au fort de Sinnamary, à 30 lieues de là (23 novembre). Sinnamary ou la guillotine sèche ! Ils y retrouvèrent Billaut-Varenes. Les conditions de détention y furent atroces et Ramel nous décrit les souffrances dans lesquelles il vit périr certains de ses compagnons d'infortune.

Ce séjour affreux ne dura toutefois guère plus de six mois. La corruption était grande, en Guyane comme ailleurs : huit déportés dont Pichegru et Ramel parvinrent à se procurer des faux passeports. Aidés par un capitaine côtier américain nommé Tilly, ils purent s'emparer d'une pirogue et s'enfuir le 1^{er} juin 1798. Ils purent ainsi, non sans peine, passer au Surinam où ils furent fort bien accueillis par les autorités hollandaises. Ils gagnèrent ensuite la Guyane anglaise d'où quatre d'entre eux purent s'embarquer pour l'Angleterre où ils arrivèrent le 21 septembre 1798, un an après leur embarquement à Rochefort. De Londres, Ramel gagna Hambourg et se fixa à Kiel, où il rédigea son récit, qu'il fit publier en Angleterre en 1799.

Ramel servit ensuite dans les armées du Consulat et de l'Empire, à Saint Domingue puis en Espagne. Il avait été versé dans la gendarmerie et ne bénéficia d'aucun avancement sous Napoléon, mais fut promu maréchal de camp à la première Restauration.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Il reste difficile de situer Ramel sur l'échiquier politique mouvant de la Révolution. Était-il royaliste ? Il dénonce la tyrannie de la Convention, la corruption du Directoire et se livre à des attaques très injustes contre La Réveillère-Lépeaux (qui entra pauvre au Directoire et en sortit pauvre). Il compare enfin sa déportation sans jugement, au procès, selon lui inique, de Louis XVI. Par une ironie de l'histoire, suspect de bonapartisme, il trouva la mort à Toulouse sous les coups des Verdets pendant la Terreur blanche (1815). Il y a toujours lieu de se méfier du genre littéraire des mémoires ou des autobiographies mais il semble qu'il fut un honnête homme ce qui, dans des circonstances troublées, n'est pas toujours fréquent.

Le titre nous semble appeler des réserves : Ramel fut un déporté, un interné, mais non un bagnard. Sa condition en Guyane, pour pénible qu'elle fut, n'était pas celle d'un forçat.

Jean Martin